Demandes de financement adressées à la Fédération suisse des aveugles et malvoyants par d’autres organisations

Les demandes de financement de projets ou de subventions financières adressées à la FSA doivent remplir les critères suivants:

# D’un point de vue formel

• Soumission jusqu’au 15 février, 15 juillet ou 31 août au plus tard. Les demandes doivent nous parvenir à l'avance, afin qu’il reste suffisamment de temps pour obtenir des informations supplémentaires ou des documents manquants.

• Indications concernant l’organisation : nom, forme juridique, siège et interlocuteur pour la demande.

• Le dernier rapport annuel et les derniers comptes annuels de l’organisation requérante doivent être joints à la demande.

• Description du projet

• Budget et plan de financement réaliste avec les éventuelles prestations propres du requérant et informations exactes sur la provenance des moyens de tiers, liste des subventions accordées, demandes en cours et refusées.

• Un décompte final avec le budget du projet en regard doit être fourni une fois le projet finalisé. Les divergences de plus de 5% par rapport au budget doivent être justifiées.

# D’un point de vue qualitatif

• Utilité pour les personnes aveugles et malvoyantes

• Preuve que le projet / la démarche complète l’offre et les activités de la FSA

• Faisabilité

• Compétence professionnelle des requérants

• Bon rapport coût/utilité, base de financement solide

• Disposition à communiquer de manière appropriée le soutien fourni par la FSA

# Contact

Kannarath Meystre

Secrétaire général

kannarath.meystre@sbv-fsa.ch

Berne, 03.04.2023